FONDS EUROPÉENS

Programmes européens 21-27

Journée de Concertation

Approche territoriale

26 février 2021







La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu



Quelles dispositions budgétaires pour l'approche territoriale LEADER 21-27 ?

- Principes de répartition territoriale des enveloppes pour l'appui aux projets (OS5 et LEADER)
- Modalités de régulation de la mobilisation des crédits pour une programmation stratégique dynamique







Ordre du jour

14h	Accueil - introduction
14h10	Actualité sur l'élaboration du PO FEDER FSE+ et du PSN
14h20	Echanges
14h30	Les modalités de répartition territoriale des enveloppes
	sur l'Approche territoriale (OS5 et LEADER)
15h00	Echanges
15h45	Modalités de régulation de la mobilisation des crédits
	pour une programmation dynamique
16h30	Echanges
17h15	Conclusions et fin







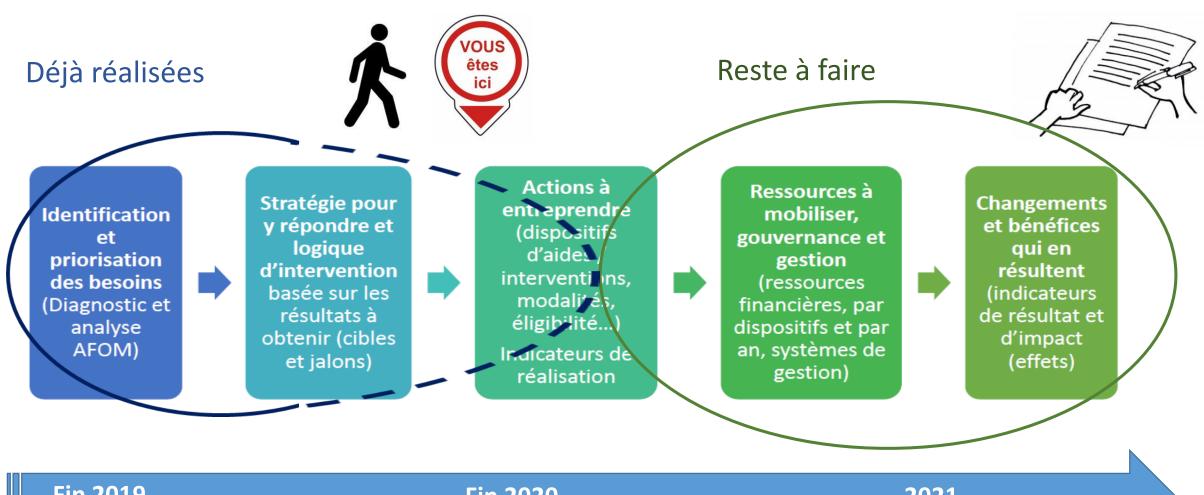
Actualités sur l'élaboration du Programme Opérationnel FEDER FSE+ et du Plan Stratégique National FEADER





PSN: AU NIVEAU NATIONAL

Etapes d'élaboration du PSN : un document NATIONAL co-construit Etat-Régions



Fin 2019 Fin 2020 2021

PSN: AU NIVEAU REGIONAL

PSN: Les étapes de la concertation régionale avec le partenariat ... jusqu'au démarrage de la future programmation

...En attente des enveloppes budgétaires régionales 23 -27

Avril 2021

Contribution NAQ au PSN sur la base des travaux 2020 – Présentation aux partenaires

Septembre 2021

Reprise de la concertation suite aux retours Commission

Fin 2021

Version finale du volet NAQ PSN

2022

Ecriture des dispositifs régionaux d'intervention (AAP)

1^{er} janvier 2023

Démarrage de la programmation

Elections régionales

FONDS EUROPÉENS

2021 - 2027

PO FEDER FSE+ 21-27

- ➤ Réception des remarques de la Commission sur la V1 (message au partenariat du 23/02). Sur l'OS5/axe Territorial : rappel nécessité respect des articles relatifs au développement local et remarques sur la mesure Pyrénées.
- ➤ Attente des discussions autour de l'Accord de Partenariat pour des discussions plus locales
- ➤ L'Autorité de gestion ne partage pas l'intégralité des remarques de la Commission et œuvre pour défendre au mieux les propositions initiales contenues dans la V1.
- Travail interne à l'Autorité de gestion de préparation d'une V2 estimée pour fin avril, attente V3 de l'Accord de Partenariat





FONDS EUROPÉENS

2021 - 2027

Echanges







Les modalités de répartition territoriale des enveloppes sur l'Approche territoriale (OS5 et LEADER)







Eléments de contexte

- Règlementaires (obligatoires) :
 - 8 % du FEDER hors AT sur le développement urbain durable
 - 5 % du FEADER minimum sur LEADER

- Le schéma régional de l'approche territoriale 21-27 :
 - Couvrir l'ensemble du territoire sur la base des périmètres des contrats régionaux
 - Équité et transparence dans le calcul des dotations
 - Des moyens efficients pour chaque territoire







Les moyens disponibles

FEDER FSE+:

- 124,5 M€
- Dont 6 M€ pour le volet « Pyrénées »

FEADER LEADER 27-27:

- Une partie mobilisée sur 2021 et 2022 dans le cadre de la transition (modification des maquettes des PDR : comité de suivi du 30/03)
- Enveloppe 23-27 non connue à ce jour : une hypothèse à 50 M€ pour 2023-2027 dans les illustrations à suivre

FEAMPA: enveloppe 21-27 non connue à ce jour

Pour information : 3,8 M€ sur 14-20





Les clés potentielles de répartition

Plusieurs types de critères :

- Des critères sociaux-économiques (revenu/ habitant, emploi, fiscalité, qualification, évolution démographique, accès aux services, ...)
- Des enjeux spécifiques liés aux territoires (ex : charges de centralité ou charges de ruralité)
- La population
- La qualité des candidatures

Plusieurs méthodes possibles :

- Un seul critère
- Une combinaison de plusieurs critères
- Une part fixe et une part variable







Les clés potentielles de répartition

- Difficulté à trouver des critères partagés pour les 52 territoires, qui permettent de répondre aux besoins/contraintes spécifiques à chacun d'entre eux
- Disponibilité de certaines données inégales
- Difficulté d'appréciation de la qualité (subjectivité, le projet répond aux cahier des charges ou pas), d'ajustement efficient des enveloppes sur ce critère, de suivi dans la mise en oeuvre
 - > Besoin d'une base de travail sûre et lisible







Des exemples de scénarios

- ➤ Scénario 1 une répartition identique sur la base des 52 territoires (168 M€/52) :
 - autour de 3,2 M€ par territoire (2,3 M€ de FEDER/OS5 et 0,9 M€ de FEADER/LEADER)

- Scénario 2 une répartition OS5 et LEADER sur l'ensemble des 52 territoires au prorata de la population :
 - Des enveloppes entre 0,63 M€ et 22,2 M€







Des exemples scénarios

- Scénario 3 une répartition avec 50 % en part fixe et 50 % en part variable sur la population (84 M€/52 + 84 M€ à la population)
 - Des enveloppes entre 2,13 M€ et 8,9 M€
 - dont FEDER/OS5 entre 1,35 M€ et 8,9 M€
 - dont FEADER/LEADER entre 0,78 M€ et 2 M€







Des exemples de scénarios

Scénario 4
Répartition de l'OS5 au prorata de la population sur les 52 territoires
Répartition de LEADER au prorata de la population des 42 territoires

- Des enveloppes entre 0,78 M€ et 15,5 M€
 - dont FEDER/OS5 entre 0,44 M€ et 15,5 M€
 - dont FEADER/LEADER entre 0,34 M€ et 2,8 M€







Hypothèse de travail :

- OS5.1 = l'obligation de 8 % du DUD, soit 56,8 M€, fléchées sur les 10 territoires intégrant une agglomération de plus de 100 000 habitants
- > OS5.2: 61,4 M€, pour les autres territoires et auxquels s'ajoutent LEADER
- Une répartition par territoire au sein de ces 2 enveloppes, fondée sur :
 - une part fixe, permettant une répartition la plus équilibrée possible :
 - √ 40 % pour les 10 territoires avec 1 agglomération de + de 100 000 habitants et 70 % pour les 42 autres
 - une part variable sur la base de la population
 - ✓ 60 % pour le 5.1 et 30 % pour le 5.2
- Un ajustement à opérer pour certains cas particuliers (lesquels, quelle base de correction, ...)?







Exemples pour les 10 territoires avec une agglomération de + de 100 000 habitants :

Des enveloppes entre 4,18 M€ et 12,2 M€

Exemples:

un territoire de 155 000 habitants : 4,18 M€

un territoire de 260 000 habitants : 5,5 M€

un territoire de 310 000 habitants : 6,2 M€







Exemples pour les 42 territoires LEADER + OS5.2

Des enveloppes entre et 2,1 M€ et 3,74 M€

Exemples:

un territoire de 23 000 habitants : 2,1 M€

un territoire de 50 000 habitants : 2,4 M€

un territoire de 75 000 habitants : 2,6 M€

un territoire de 100 000 habitants : 2,9 M€

un territoire de 160 000 habitants : 3,5 M€

un territoire de 180 000 habitants : 3,7 M€





FONDS EUROPÉENS

2021 - 2027

Echanges







Modalités de régulation de la mobilisation des crédits pour une programmation dynamique







Objectifs

- ➤ Partager la responsabilité de la bonne gestion et consommation des fonds européens
- Etablir les règles d'un dialogue de gestion entre la Région et les territoires
- ➤ Permettre une gestion sur le long terme avec des outils de suivi co-construits, partagés et harmonisés à l'échelle régionale







La règlementation

➤ CPR (FEDER/FSE):

- Dégagement d'office (DO) à N+3 par rapport à l'approbation du PO
- coresponsabilité partagée de l'avancée de la programmation de l'approche territoriale

➤ PSN (FEADER):

- Examen annuel de la performance sur la base d'objectifs (ratio) / réduction définitive du montant de l'enveloppe
- Leader : l'objectif serait fixé sur la base du montant payé/an/GAL (en cours de discussion en GT Leader)





Les leviers potentiels pour une programmation dynamique

> applicables à tous :

- établir des calendriers de comités de sélection,
- appuyer l'ingénierie de financement,
- animer la stratégie,
- adapter les moyens RH de la structure porteuse (recrutement, formation, etc),
- veiller à mettre en place des principes de sélection transparents, simples et justifiables.

➤ applicables à LEADER :

- plancher de dépenses éligibles et/ou de FEADER,
- proposer des appels à projet,
- ne pas appliquer de dégressivité,
- utiliser au maximum les options de coûts simplifiés.





Base de réflexion pour un pacte de performance territorial

- Avoir un dialogue régulier avec chaque territoire sur la base d'outils harmonisés et mutuels
- Organiser une réunion annuelle sur le suivi de la dynamique de programmation
- Quelles modalités de suivi et de gestion ? :
 - ✓ Quels critères de suivi (dossiers instruits et sélectionnés, paiement, ...) ?
 - ✓ Quels objectifs pour établir un profil régional de réalisation à suivre par chaque territoire ?
 - ✓ Quel calendrier pour la vérification de l'atteinte des objectifs : à partir de 2023, à mi parcours, ... ?
 - ✓ Quel impacts : application de sanctions financières collectives, individuelles, ... ?
 - ✓ Quelles modalités de redistributions, ... ?





FONDS EUROPÉENS

2021 - 2027

échanges







Conclusion – dates à venir

Prochains temps de concertation :

le **mercredi 31 mars** : modalités de mise en œuvre du volet territorial par les territoires (candidatures, gouvernance ...)

> JOC : fin avril

> COP: courant mai











La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu